

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018



LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES : EAU SALUBRE POUR LES PREMIÈRES NATIONS

APERÇU

En 2013, la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* (LSEPPN) est entrée en vigueur malgré de nombreuses objections des Premières Nations, qui ont demandé à maintes reprises son abrogation

À la suite des pressions exercées par les Premières Nations et l'Assemblée des Premières Nations (APN), Services aux Autochtones Canada (SAC) répond aux demandes d'abrogation de la LSEPPN. SAC a

proposé que l'APN, avec son soutien, prenne les devants avec la conceptualisation, l'élaboration, la conception et la mise en œuvre d'un processus de mobilisation repensé pour l'examen de la Loi actuelle.

SAC a aussi proposé que l'APN dirige un processus de mobilisation avec les Premières Nations et travaille en partenariat avec SAC pour élaborer les éléments d'une loi révisée ou de remplacement.

COMPTE RENDU

La résolution 88/2017 de l'APN, intitulée *Processus de mobilisation pour une loi sur la salubrité de l'eau potable dirigé par les Premières Nations*, appelle l'APN à établir un groupe de travail composé de l'APN, du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) et de ses techniciens régionaux, de représentants fédéraux, de conseillers juridiques de l'APN et du gouvernement

fédéral et d'autres experts, au besoin, pour élaborer conjointement une ébauche de cadre pour une nouvelle loi.

La résolution 88/2017 de l'APN appelle en outre à l'APN à élaborer conjointement avec les Premières Nations et SAC un cadre pour la création d'une Commission de l'eau des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES

Conformément à la résolution 88/2017 de l'APN, l'APN propose la mise sur pied d'un groupe de travail mixte composé de l'APN, du CCLI et de ses techniciens régionaux, de représentants fédéraux, de conseillers juridiques de l'APN et du gouvernement

En collaboration avec les Premières Nations, l'APN dirigera un processus de mobilisation piloté par les Premières Nations pour assurer l'élaboration conjointe d'une nouvelle loi et d'un cadre pour une Commission de l'eau des Premières Nations

Ce groupe de travail mixte surveillera l'élaboration conjointe d'une ébauche de

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018

cadre pour une nouvelle loi et un cadre pour une Commission de l'eau des Premières Nations, qui respectera les droits inhérents des Premières Nations et les lois autochtones, ainsi que l'esprit et l'intention de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

L'APN demandera à SAC de s'engager à fournir un financement pluriannuel pour soutenir les séances de mobilisation des Premières Nations.

